



Lettre ouverte aux agents d'une administration en danger de disparition

Cher(e)s collègues,

Il y a de cela quelques jours, nous nous sommes adressés à vous, sur le péril que constitue pour notre administration le transfert des missions fiscales. L'amendement de transfert de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à la DGFIP voulu par le ministre, a été imposé, sans concertation ni consultation, au mépris de tous les engagements pris par l'administration depuis deux ans. Il a été voté le 13 novembre en quelques secondes par l'Assemblée nationale.

Nous revenons vers vous pour marteler ce message : la Douane est en péril !

Ce transfert n'est pas une « réformette », ou une réforme « de plus ».

Ce n'est pas une réforme technique, affectant d'obscures taxes connues seulement des initiés au sein de la branche Opérations Commerciales (OPCO).

Ce transfert va bien au-delà des plans de restructuration antérieurs que nous avons dû affronter. CAP 2009, CAP 2012, le Projet Stratégique Douane (PSD) étaient des processus de concentration à l'étage supérieur (du local vers le régional ; du régional vers l'interrégional ; de l'interrégional vers le national). Et ce n'était pas de la rigolade.

Là, le transfert des missions fiscales : c'est pire. C'est la fin de notre dimension fiscale ! C'est un pan entier de notre identité, de notre ADN historique, qui disparaît. C'est l'abandon de 95% des sommes que nous collectons (81 milliards sur 85!).

Et ce ne sont pas les droits de douane qui viendront compenser quoi que ce soit ! Corsetés que nous sommes dans cette mondialisation commerciale toujours plus poussée au niveau de l'Union Européenne (UE)...

Déjà, depuis cet été, la DGDDI n'est plus sous la seule tutelle du ministère des Comptes publics.

Demain, si rien n'est fait, la DGDDI perdra cette tutelle parce qu'elle sera devenue autre chose, brisée en deux :

- Pour la branche OPCO : une succursale de la DGFIP, destinée à « l'accompagnement » des (grandes) entreprises à l'image de ce qu'il se passe dans un certain nombre d'autres États membres de l'UE.
- Pour la branche SURV : un destin de supplétif de la Police aux Frontières (PAF) et de l'agence européenne Frontex. Exit notre indépendance de fonctionnement, notre culture et notre spécificité métier, nous serons les pions de décideurs encore plus lointains et moins scrupuleux. D'ores et déjà, un découpage en directions nationales a commencé (DNGCD, DNRED, SEJF, etc).

Pour ne pas en arriver là, il n'y a pas 50 solutions. À vrai dire, il n'y en a qu'une : la prise de conscience collective et l'implication du plus grand nombre. Vos organisations syndicales vous proposeront très rapidement des actions en ce sens.



Adresse aux agents

C'est avec une grande brutalité que la DG nous a fait part de ses funestes projets. La perte annoncée de tout un pan de nos missions fiscales est une catastrophe pour notre administration. Les risques de déperdition en matière notamment de collecte de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE), n'ont absolument pas été pris en compte puisqu'aucune concertation n'a été menée.

Les 702 suppressions d'emplois que ce transfert à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) va générer ne sont pour l'instant que la partie visible d'un vaste plan de restructuration. Bon nombre de bureaux seront irrémédiablement fragilisés et disparaîtront. Déjà des sources évoquent le seuil de 2000 suppressions. Quoiqu'il en soit, la dimension fiscale de la DGDDI et *in fine* l'architecture de ses services sont en péril.

Les douaniers ne peuvent se résoudre à cela.

Comme chaque fois que la situation l'exigeait, les organisations syndicales (OS) ont reconstitué l'intersyndicale, au niveau national et dans de nombreuses interrégions. Le but étant d'alerter un maximum d'acteurs politiques sur les risques et les conséquences d'une telle décision. Manifestement bien peu d'élus sont sensibilisés sur ce sujet.

Pire, certaines sources nous avaient fait part d'un projet d'amendement à la prochaine Loi de Finances qui serait déposée en catimini. Cela s'est vérifié ces derniers jours. L'amendement déposé le vendredi 6 novembre fut examiné une semaine plus tard, le vendredi 13 novembre à 18h25. Et voté à 18h26 sans aucune intervention en séance. À nous de donner aux élus nos arguments pour qu'un débat démocratique voie le jour et s'impose dans l'agenda parlementaire.

C'est donc un travail de fond que nous devons mener collectivement. Pour une plus grande efficacité, un maximum de collègues devront en prendre leur part. L'heure n'est pas à la résignation, mais bien au contraire à la mobilisation.

Nos collègues multi restructurés de Metz ont montré la voie en manifestant et en alertant la presse locale.

Nous devons saisir toutes les opportunités afin qu'une décision purement technocratique soit connue de tous.

Afin de susciter le débat.

Afin de faire bouger les lignes.

Il en va de l'avenir de la douane en tant que direction générale. Si nous ne faisons rien, nous pourrions bien vite connaître le sort que l'on a réservé à la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) et aller vers une partition des branches CO et SU.

Nous nous devons d'avoir une réponse adaptée à l'agression dont nous sommes victimes. Et c'est tous ensemble que nous devons faire front. Chacun doit s'engager, à sa façon, dans un combat qui vaut d'être mené.

Nous vous proposerons donc un certain nombre d'initiatives, l'une d'entre elles pourrait-être un courrier type adressé individuellement au président de la République.